

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne en sciences de la vie et de la terre, session 2026, dans les académies de CLERMONT et LYON.

Le président de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de CLERMONT-FERRAND et LYON, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne en sciences de la vie et de la terre, au titre de l'année 2026, dans les académies de CLERMONT et LYON :

Monsieur GENSSE Marc, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional de classe normale, président, Rectorat de l'académie de Grenoble, Grenoble.

Madame MEILLAUD Catherine, professeure agrégée de classe exceptionnelle, vice-présidente, Rectorat de l'académie de Lyon, Saint-Genis-Laval.

Madame WANG-WAH Dominique, assistante ingénieure, experte, Rectorat de l'académie de Clermont Ferrand, Clermont-Ferrand.

Madame CHALANCON Sandrine, assistante ingénieure, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Monsieur VALLON Laurent, assistant ingénieur, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur CESA Johann, attaché d'administration de l'état, suppléant, Université Jean Monnet, Saint-Étienne.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Saint-Étienne, le 8 avril 2026

Pour le Président et par délégation
Par empêchement
du Directeur Général des Services


Emmanuelle DEMIRKOL
Directrice des Ressources Humaines